

**Approbation du programme  
Insertion / Emploi  
(Exercice 2010)**

**Attribution d'une subvention à l'association  
DOMSTYLE CONNEXION  
Pour le projet intitulé  
« Forum des Futurs Etudiants »**

L'An Deux Mil Dix, le vendredi 16 juillet 2010, à 9 heures 17, le Conseil communautaire de Cap Excellence, s'est réuni au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 9 juillet 2010.

<b>PRÉSENTS : 16</b>		
M. Jacques	BANGOU	Président du Conseil
Mme Suzelle	SEVILLE	2 <sup>ème</sup> Vice Présidente
M. Rosan	RAUZDUEL	3 <sup>ème</sup> Vice Président
M. José	GUIOLET	4 <sup>ème</sup> Vice Président
Mme Maguy	CELIGNY	5 <sup>ème</sup> Vice Présidente
M. Robert	BARBIN	Délégué communautaire
M. Georges	BREDEMENT	Délégué communautaire
M. Gérard	DESTOUCHES	Délégué communautaire
Mme Josiane	GATIBELZA	Déléguée communautaire
Mme Eliane	GUIOUGOU	Déléguée communautaire
Mme Alexandrine	MOUEZA	Déléguée communautaire
M. Lambert	NOMEL	Délégué communautaire
M. Franck	PETIT	Délégué communautaire
Mme Betty	SALBOT	Déléguée communautaire
M. Patrick	SELLIN	Délégué communautaire
Mme Eliane	VESPASIEN	Déléguée communautaire

<b>MANDANTS : 2</b>	<b>MANDATAIRES : 2</b>
Mme Juliana FENGAROL M. Serge NIRELEP	Mme Suzelle SEVILLE M. Gérard DESTOUCHES

<b>EXCUSÉS : 2</b>
M. Eric JALTON M. Dominique BIRAS

<b>ABSENT : 0</b>

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Monsieur Rosan RAUZDUEL*.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU** la délibération n°09.07.05/42 du Conseil Communautaire en date du 31 juillet 2009 portant prise en compte de la compétence obligatoire « Politique de la ville » : reconnaissance et définition de l'intérêt communautaire ;
- VU** la délibération n°10.04.04/81 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2010 portant vote du budget primitif principal 2010 de Cap Excellence;
- VU** la demande en date du 11 janvier 2010 de l'association DOMSTYLE CONNEXION;

**CONSIDÉRANT** le rapport du Président ;

Le Président rappelle que par délibération en date du 31 juillet 2009, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence a défini l'intérêt communautaire du bloc de compétence obligatoire « Politique de la ville » et a notamment retenu, comme relevant de l'intérêt communautaire, la mise en œuvre d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.).

L'année 2010 sera consacrée notamment à la mise en œuvre de projets pertinents, qui concourent à l'insertion des publics rencontrant des difficultés particulières s'agissant de l'emploi (notamment les jeunes) et qui engage CAP Excellence dans une démarche d'insertion durable opérationnelle.

Après échanges de vues ;

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,**

**ARTICLE 1** - D'approuver la participation financière de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au projet de l'association DOMSTYLE CONNEXION intitulé « Forum des Futurs Etudiants ».

**ARTICLE 2** - D'arrêter la participation financière de Cap Excellence à la somme de **dix mille euros (10 000,00€)**, qui sera prélevée au chapitre 65 compte 6574 « subvention aux associations ».

**ARTICLE 3**- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes conventions ou tous documents nécessaire à la mise en œuvre de ces projets.

**ARTICLE 4**- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Madame la Présidente de l'association DOMSTYLE CONNEXION ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal d'Abymes / Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le

Le Président

Jacques BANGOU

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-À-Pitre, le
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le
- Délibération transmise au Trésorier Principal d'Abymes / Gosier, le
- Délibération transmise à Madame la Présidente de l'association DOMSTYLE CONNEXION, le